



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

Hors-série | 2001

Histoire et justice, panorama de la recherche

Présentation du numéro

Frédéric Chauvaud



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/411>

ISBN : 978-2-7535-1641-0

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 15 novembre 2001

Pagination : 9-13

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Frédéric Chauvaud, « Présentation du numéro », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Hors-série | 2001, mis en ligne le 07 février 2007, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/411>

Présentation

Frédéric Chauvaud⁽¹⁾

« *Quelqu'un a dit que la Justice devait s'évader du néolithique où elle croupissait pour se transporter dans le monde atomique* »,⁽²⁾ écrits vers 1966, ces quelques mots avaient pour objectif de proposer un raccourci saisissant de la complexité croissante de la justice et de dénoncer l'extraordinaire prolifération des lois depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Jadis le modeste recoin d'une bibliothèque suffisait à les accueillir, soixante-dix ans plus tard plusieurs étagères ne parviennent pas à contenir ce que le législateur a confié au soin de l'imprimerie. Dans l'intervalle, les travaux portant sur l'histoire de la justice n'ont guère été nombreux.⁽³⁾ Le recensement des titres semble calqué sur l'inventaire des ouvrages de la première moitié du XIX^{ème} siècle. Le plus souvent, sans avoir un caractère nécessairement hagiographique, ils émanaient des facultés de droit ou de juristes, à l'instar des *Notions élémentaires sur la justice* d'André Dupin.⁽⁴⁾ Les essais ou les pamphlets tonitruants étaient plus nombreux, mais les histoires de la justice étaient rares et restent aujourd'hui une denrée recherchée.⁽⁵⁾ Pourtant, depuis schématiquement une trentaine d'années, les travaux sur la justice se sont multipliés.⁽⁶⁾ Menés en ordre dispersé, sans concertation ni programme global, le foisonnement des références peut faire illusion. Il n'en reste pas moins que le déficit des synthèses encourage les travers de la mémoire. Il n'est pas rare que sitôt "révélée" une affaire judiciaire aux allures de "fait de société", tombe dans le domaine de l'oubli, un peu comme s'il n'y avait pas eu sédimentation du souvenir. Les mythes judiciaires qui s'apparentent à la rumeur sont particulièrement vivaces si on se situe dans la perspective du temps long. Ils compensent un déficit d'informations et ressemblent à des cohortes serrées qui se bousculent. A ce titre, l'exemple de la justice des mineurs est particulièrement révélé-

(1) Professeur d'histoire contemporaine, responsable de l'équipe "Conflictuosité" du Gerhico, université de Poitiers.

(2) Maurice GARCON, *Lettre ouverte à la justice*, Paris, Albin Michel, 1966, p. 18.

(3) Voir par exemple Raoul de la GRASSERIE, *De la justice en France et à l'étranger au XX^{ème} siècle*, Paris, Librairie du recueil Sirey, 1914.

(4) André DUPIN, *Notions élémentaires sur la justice, le droit et les lois*, Paris, Baudouin frères, 1827, 242 p.

(5) Voir Jean-Pierre ROYER, *Histoire de la justice en France*, Paris, PUF, 1995, 788 p.

(6) Pour une vue d'ensemble, voir l'enquête historiographique de Jean-Claude FARCY, à paraître aux Presses universitaires de France en 2001, dans la collection de la Mission de recherche droit et justice.

(7) Jean-Paul LACROIX, *Le Palais indiscret*, Paris, Julliard, 1965, p. 89.

(8) Voir "Avec le recul de l'histoire", entretien avec Frédéric CHAUVAUD et Dominique KALIFA, *Les Cahiers dynamiques*, n° 16, février 2000, pp. 5-12.

(9) Voir par exemple la thèse en cours d'Élise YVOREL sur les mineurs en prison du XIX^{ème} siècle à nos jours ; voir aussi les actes du colloque international d'Angers organisé par l'Hirés avec la collaboration du Gerhico, Justice et différences des sexes (XIX^{ème}-XX^{ème} siècles).

latrice. Au milieu des années 1960, un chroniqueur judiciaire s'insurgeait : « *J'aimerais maintenant dégonfler une légende qui a la vie dure ; celle des "J 3 tragiques" et autres "archanges du crime"* » – *les criminels adolescents. On a beaucoup trop identifié ces gamins au James Dean de la Fureur de vivre, au Marlon Brando de l'Équipée sauvage, voire au Lafcadio des Caves du Vatican. Croyez-moi, j'en ai vu beaucoup défilier aux assises – de Jean-Claude Vivier, l' "assassin du parc de Saint-Cloud", à Richard Sommer, le "blouson noir de la rue du Four", en passant par "M. Bill". Ce sont de petits jeunes gens comme on en rencontre par dizaines dans les bals de banlieue ou aux terrasses de Saint-Germain-des-Près : un peu niais, un peu sournois, complètement dépassés par la tragédie où un revolver d'occasion, et l'appât d'un billet de 10.000 destiné à épater les filles, les ont plongés brusquement. Et ils ne sont pas nourris de Gide et de Camus – les fameux "responsables" de la criminalité juvénile. Non : les dossiers d'instruction en témoignent, ces "adolescents maudits" font généralement leur unique lecture de Tintin et Milou et de Tarzan.*

« *Autre balançoire solidement accrochée : notre époque aurait le privilège exclusif des crimes d'adolescents...* ».⁽⁷⁾ Cet exemple suffit à illustrer le fait que nombre d'aspects qui relèvent de la justice semblent ne pas avoir toujours de profondeur historique. Autrement dit tout se passe comme si l'on redécouvrait régulièrement telle catégorie délinquante ou tel phénomène, et que l'on proposait tel remède présenté comme neuf, alors qu'il a déjà été, au cours des décennies du passé, appliqué à plusieurs reprises.⁽⁸⁾ Il apparaît évident que l'histoire de la justice ne saurait se limiter à l'histoire des institutions judiciaires ou à une histoire politique de la justice. Pourtant, à l'heure actuelle, il n'existe ni d'histoire sociale, ni d'histoire culturelle, ni d'histoire anthropologique de la justice. Or la recherche a besoin d'études qui n'auront peut-être pas le brio de tel essai pétillant ou l'urgence apparente de l'actualité immédiate mais qui sont indispensables. L'enjeu est de taille. En effet, que sait-on, parmi une multitude de thèmes nécessaires, du travail concret des juges ? de la vie quotidienne à la Chancellerie ? de la parole des jeunes délinquants ou de celle des femmes ?⁽⁹⁾ C'est pour remédier en partie à ces lacunes, que s'est tenue à l'université de Poitiers, dans une perspective transdisciplinaire, une manifestation scientifique réunissant la plupart des spécialistes qui

travaillent sur le thème de la justice. Mais nous avons voulu que cette rencontre ne se réduise pas au seul échange entre chercheurs ; notre objectif était de rassembler à travers leur responsable, des équipes de recherche et les “acteurs collectifs” : laboratoires universitaires (CEH, Cerat, Gerhico, Hirés, Institut d’Histoire du Droit...) – CNFE-PJJ, Mission de recherche droit & justice, service des archives du ministère de la Justice, Association française pour l’histoire de la Justice, Cespip, IAHCJ... Aussi, dans le cadre d’une table ronde, qui constitue la première partie de ce numéro spécial du *Temps de l’histoire*, se dessine, dans les pages qui suivent, un bilan de ce qui se fait aujourd’hui en France dans ce domaine. Propositions diverses, pistes de recherches, hypothèses, présentation des travaux en cours s’y trouvent à foison. Ajoutons que cette initiative avait été couplée avec la session commune du DEA Histoire & civilisations qui regroupe plusieurs universités. De la sorte chercheurs chevronnés et jeunes historien(ne)s se sont côtoyés pendant quelques jours. Sans doute faudrait-il réitérer ces journées, voire leur donner une périodicité régulière, ce qui permettrait de faire le point, tous les deux ans peut-être, des recherches actuellement menées en France ou qui viennent tout juste d’aboutir.

Le Temps de l’histoire accueille les contributions qui suivent. Faut-il y voir plus qu’un signe puisque, jeune revue, elle s’est imposée en quelques numéros dans le paysage des périodiques scientifiques, devenant aujourd’hui, une revue de référence ? La présente livraison comprend trois volets. Le premier, évoqué ci-dessus, traite de la « *Justice en construction* ». Le deuxième s’attache à la « *Justice à l’épreuve* ». Comprendre comment la justice a été perçue, malmenée, voire rendue familière par le biais de la chanson ou de l’image renseigne sur la place de la justice. Dans une étude neuve et rigoureuse **Joseph Le Floch** traite des plaintes judiciaires. Les chants de rue, la composition théâtrale de la plainte, le “vieux” du Pont-Neuf, les avatars de la plainte à partir de l’affaire Fualdès scandent sa démonstration. Mais la mélodie n’est pas le seul « *aiguillon judiciaire* ». **Jean-François Duneau** revient aux sources de l’éloquence judiciaire. L’enseignement sophistique de la plaidoirie à partir de cas imaginaires ou de causes réelles permet d’étudier de quelle manière

les sophistes sont devenus les avocats de leur propre cause, cette fois dans le cadre de situations très concrètes. Dans un autre registre qui laisse malgré tout une grande part à la « *fête oratoire* ». **Gérard Baal** revisite le débat parlementaire de 1908 sur la peine de mort. Même si l'abolition ajournée, c'est « *l'échec du républicanisme utopique à la manière de Victor Hugo* », il restitue pour nous la complexité des joutes verbales, la diversité des opinions sur la « *peine préservatrice de la société* », la variété des appréciations sur les causes de la criminalité et l'éventail des controverses sur l'insécurité. Autre sujet de polémique : la figure du juge-philanthrope. **Pascale Quincy-Lefebvre** retrace l'itinéraire de Georges Bonjean, sacralisé par les siens mais vilipendé par une partie de la magistrature qui ne vit en lui qu'une « *incorrigible dupe* ». Des « *enfants révoltés* », première partie du titre d'un ouvrage phare du juge Bonjean, on peut glisser aux parricides étudiés par **Sylvie Lapalus**, qui dans un précédent numéro du *Temps de l'histoire* (n° 3) avait souligné tout l'intérêt du sujet. Ici elle reprend le dossier et revient notamment sur le problème de la qualification du crime sans pour autant négliger les divers acteurs : les parricides eux-mêmes, les « *jurés qui jugent humainement* », les présidents de cours d'assises, le législateur... Puisque cette partie avait commencé en chansons il fallait bien la refermer en images. **Solange Vernois** nous offre un panorama passionnant de la justice vue par les crayons du *Père Peinard*. Constamment menacé de poursuites, l'hebdomadaire ne s'est pas privé de combattre par la caricature tous les « *chameaucrates* », le « *bêcheur au jugement* » qui « *aboyait comme une hyène : l'odeur de sang le saoulait...* » et les « *enjuponnés* » du Palais.

La dernière partie traite des "Pratiques judiciaires", de l'époque médiévale aux temps contemporains. **Josiane Teyssot** traque le fonctionnement d'une justice royale particulière au XV^{ème} siècle, à partir d'un bailliage « *croupion* », pourtant « *très efficace juridiquement et surtout politiquement* ». **Christophe Blanquie** mène une enquête très minutieuse au sujet des « *gros dossiers qui font suer les laquais des conseillers qui vont les mettre sur le bureau* ». Il observe le déroulement de l'audience et suit le travail du rapporteur. **Véronique Garrigues** utilise les sources judiciaires à la manière des historiens du contemporain, au "second degré", afin de

mieux saisir les sociabilités et leurs mutations au siècle des Lumières dans le ressort du présidial de Reims. **Stéphane Trayaud**, s'il situe son enquête au mitan du XVIIIème siècle, aborde frontalement la question du notariat et de l'infrajustice, question centrale évoquée ici et là, dans tel article ou telle contribution, mais qui n'avait pas encore fait l'objet d'un traitement systématique. **Fabrice Vigier** renouvelle le regard que l'on pouvait porter sur la justice d'Ancien Régime. Il exhume les monitoires ecclésiastiques dans le Centre-Ouest français. Variété de contrôle social et d'instance de régulation des conflits, les monitoires mêlent le sacré et le judiciaire et leurs attributions sont très précisément bornées par l'ordonnance de 1670. Pour l'essentiel, ce sont des appels à témoins. Défilent alors l'action du clergé paroissial, les violences ou les atteintes commises à l'encontre du catholicisme, les travers des uns et des autres... Enfin **Virginie Berger** aborde un sujet méconnu et délaissé : le vol de nécessité ou plutôt le "vol nécessaire". Il s'agit d'une histoire en creux, puisque le législateur ne s'est guère montré disert, il importe donc de définir conjointement le vol et la nécessité. Mais cette histoire en construction des pratiques judiciaires n'est pas désincarnée : elle n'est ni une biographie du bon juge de Château-Thierry ni une analyse intellectuelle des considérations de Paul Moriaud, mais un véritable travail d'archives couvrant le XIXème siècle. Au total, les perspectives dessinées ici témoignent de sensibilités et d'approches différentes, mais toutes sont des invitations à la recherche.